

Numéro 200 > Juin 2024

BOURGANEUF INFO

Le magazine d'information de votre ville



UN ÉTÉ À BOURGANEUF

PAGE 8



BOURGANEUF

www.bourganeuf.fr

 ville de bourgneuf

FONDATION



DU
PATRIMOINE



**PHILIPPE CHOLLEY,
DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE POUR LA
FONDATION DU PATRIMOINE**

Vous souhaitez **restaurer une maison ancienne** ou un élément du petit patrimoine ?

Que ce soit votre résidence ou un bâtiment destiné à la location, vous pouvez bénéficier de **conseils**, d'une **aide financière** et d'une **défiscalisation** auprès de la Fondation du patrimoine.

L'attribution de notre label est une **reconnaissance de l'intérêt patrimonial du bâtiment** et de la **qualité de sa restauration**. Renseignez-vous sans engagement et en toute confidentialité sur notre label.

Rendez le patrimoine creusois plus attractif avec notre aide !

VOTRE CONTACT - DÉLÉGATION DU LIMOUSIN

M. Philippe CHOLLEY, délégué départemental de la Creuse

Téléphone : 06 09 33 68 95 - 05 55 82 01 09

E-mail : philippecholley@orange.fr



PROPRIÉAIRES PRIVÉS

**SAUVEGARDEZ
VOTRE PATRIMOINE
GRÂCE A NOTRE LABEL !**

**NOS DÉLÉGUÉS
SONT DISPONIBLES
POUR VOUS CONSEILLER**

**SOUTENEZ LE PÔLE
DES ÉNERGIES**
& Devenez
Mécène !

Bénéficiez
d'une réduction d'impôt
et de contreparties
exclusives !

**VOUS SOUTENEZ
les Énergies Renouvelables,
VOUS SOUTENEZ
les Projets Innovants !**

DEVENEZ MÉCÈNE !

En devenant mécène, vous soutenez des projets innovants de votre territoire, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% du montant du don pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Que vous soyez un particulier, une association ou une entreprise, vous avez la possibilité d'accompagner le Pôle des Énergies de Bourgneuf dans ses différents projets.

Rénovation de la centrale
hydroélectrique



Aménagement
d'un sentier vert le long
du bief du Verger



Restauration de la
collection de livres anciens



Installations extérieures
muséales et d'agrement



Partager la production
électrique

Encourager la transition
énergétique

Sensibiliser, informer,
partager les idées

Valoriser
le patrimoine



COMMENT DEVENIR MÉCÈNE ET FAIRE UNE CONTRIBUTION ?

Contact : chargée de mission : Lucie de ROYER-DUPRÉ :
contact@poledesenergies.fr

LE MOT DU MAIRE JUIN 2024

Le budget 2024 a été bouclé non sans mal mais grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2023, nous n'avons pas eu besoin de recourir aux augmentations d'impôts pour la part communale. Toutefois, il est important de souligner que le coût de l'électricité continue d'augmenter et que les bases fiscales de l'État sont en augmentation de 3,9% ce qui ne sera pas sans conséquence sur le montant à acquitter pour la taxe foncière.

Les bâtiments communaux, que nous avons mis en vente en 2023, ont trouvé preneur, Chapelle de l'Arrier, Salle Jean Jaurès. La SCI qui s'était engagée à acheter le tribunal en 2021 s'est rétractée, nous disposons de nouvelles offres d'acquisition. Le prochain conseil municipal actera quel sera le futur propriétaire. Comme en 2023, nous concentrons nos investissements sur les bâtiments publics aux premiers desquels figurent nos églises et nos monuments historiques. Vous trouverez les détails dans les pages suivantes.

Une série d'effractions, de vols et de dégradations s'est déroulée en début d'année et ce jusqu'en avril dernier. La gendarmerie a mené une enquête discrète et efficace ; les auteurs ont été identifiés et condamnés. Nous remercions vivement la gendarmerie d'avoir mis fin à ces exactions.

Nous rappelons fermement ici que l'utilisation du domaine public est soumise à réglementation ; cela recouvre à la fois l'usage des surfaces et des éléments de décorations qui restent à l'appréciation de la commune comme le veut la loi.

Il est traditionnel que ce Bourgneuf info annonce les manifestations et animations pour les semaines à venir. Grâce à un groupe de bénévoles et à l'Office de tourisme intercommunal, l'enjambée creusoise s'est déroulée le 19 mai dernier ; nous leur adressons tous nos remerciements et saluons ici leur engagement.

Nous avons maintenu l'attractivité estivale qui fait partie du rayonnement de Bourgneuf. Les animations, très nombreuses, variées et de qualité, pour les prochains mois sont détaillées dans les pages qui suivent, les festivités du 14 juillet auront lieu selon le programme habituel.

Nous vous souhaitons une très belle saison estivale.

Régis RIGAUD

Pour toute l'équipe municipale

p3 Édito du maire

p4 Vie municipale

p7 Vie citoyenne
Action sociale

p8 Programme de l'été

p10 Bourgneuf en images
Bibliothèque

p12 Archives,
Culture & patrimoine

p14 Vie associative
Enfance / Jeunesse

p15 Vie pratique

Directeur de publication

Régis RIGAUD

Secrétariat de rédaction

Régis RIGAUD

Sandrine FOURGNAUD

Lucie NARAT

Mise en page

Lucie NARAT

Crédits photos

Lucie NARAT

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT

Alain FINI

Joëlle COMENCINI

Marina LEGROS

Audrey GERAUDIE

Jérôme LAPAINE

Céline BORDAGE

Lucie de ROYER-DUPRÉ

Impression

GDS Imprimeurs

Tirage

1500 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé

Distribution

La Poste

ISSN 2430-5359

L'essentiel des conseils du 11 mars et du 12 avril 2024



1 - Affaires Scolaires

Convention de financement avec l'État pour le projet « Notre école, faisons-la ensemble » pour l'école élémentaire Martin Nadaud

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé ce projet comme il l'a fait précédemment pour l'école Marie Curie. Les frais pour cet aménagement des espaces extérieurs, financé à 100 % par l'État, s'élèvent à 29 811,77 €

Modification des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Afin d'harmoniser une tarification progressive selon les revenus des familles, tout en maintenant une tarification sociale, les élus ont validé, à l'unanimité, huit tranches d'impositions et les nouveaux tarifs applicables au 1er mai 2024. Pour rappel, la tranche d'imposition se calcule en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales puis par 12 mois.

Tranches d'imposition	Restauration scolaire		Périscolaire	
	2 premiers enfants	A partir 3 ^{ème} enfant	Matin	Soir
Tranche 1 de 0 à 400 €	0,80 €	0,60 €	1,00 €	2,00 €
Tranche 2 de 401 à 700 €	1,00 €	0,80 €	1,00 €	2,00 €
Tranche 3 de 701 à 1000 €	1,25 €	0,90 €	1,15 €	2,25 €
Tranche 4 de 1001 à 1149 €	1,50 €	1,00 €	1,30 €	2,50 €
Tranche 5 de 1150 à 1299 €	2,25 €	1,75 €	1,45 €	3,00 €
Tranche 6 de 1300 à 1499 €	2,75 €	2,50 €	1,75 €	3,50 €
Tranche 7 de 1500 à 1699 €	3,00 €	2,75 €	1,90 €	3,75 €
Tranche 8 à partir de 1700 €	3,50 €	3,25 €	2,00 €	4,00 €

2 - Ressources Humaines

Convention de participation dans le domaine de la prévoyance

À compter du 1er janvier 2025, la participation employeur dans le domaine de la prévoyance devient obligatoire. Ce volet prévoyance a pour objectif de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès. Le conseil a validé, à l'unanimité, la possibilité de se joindre à la convention à conclure par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, de lui donner mandat pour consulter les prestataires. La signature de la convention sera validée ultérieurement au regard de l'obtention des caractéristiques obtenues pour ladite convention.

Modification du tableau des effectifs

Pour tenir compte des besoins de la collectivité et des mouvements de personnel, le tableau des effectifs a été modifié. La collectivité compte 35 agents pour 32.5 Équivalents Temps Plein (ETP).

Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) de la Creuse

La collectivité ayant retenu la proposition de la CNP au 1er janvier 2024, elle confie au CGFPT la gestion de ce contrat via une convention d'une durée maximum de 6 ans.

Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

La loi oblige que tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le conseil municipal a désigné son référent déontologue à compter du 1er mai 2024 et ce jusqu'à la fin du mandat électoral en cours.

3 - Finances

Le conseil municipal du 12 avril 2024 a validé l'ensemble des comptes de gestion 2023 et des comptes administratifs 2023 des budgets annexes (lotissement communal, service de production d'électricité-énergies renouvelables, services de l'assainissement collectif et de l'eau potable) et du budget général.

LES RÉSULTATS CUMULÉS AU 31.12.2023, RESTES À RÉALISER INCLUS, S'ÉTABLISSENT AINSI :

BUDGETS	Lotissement communal	Production d'énergies	Assainissement collectif	Eau potable	Général	Cumul des budgets
Résultat de fonctionnement	0,00 €	8 311,17 €	21 123,98 €	120 310,14 €	351 236,89 €	500 982,18 €
Résultat d'investissement	- 7 640,00 €	3 727,78 €	212 144,93 €	202 291,10 €	- 556 031,14 €	- 145 507,33 €
Totaux des sections	- 7 640,00 €	12 038,95 €	233 268,91 €	322 601,24 €	- 204 794,25 €	355 474,85 €

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2024 DES BUDGETS ANNEXES VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

BUDGETS ANNEXES 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Opérations inscrites aux budgets
Lotissement communal	10 000 €	17 642 €	Étude d'aménagement d'un lotissement
Production d'énergie	Dépenses 4 000 € Recettes 10 400 €	5 250 €	Budget voté en sur-équilibre de fonctionnement afin de respecter le principe de sincérité
Assainissement collectif	121 490 €	961 015 €	Poursuite de la réalisation du schéma directeur du réseau Travaux curatifs et d'entretien sur le réseau et les stations d'épuration
Eau potable	207 400 €	308 490 €	Poursuite de la réalisation de l'étude et du schéma directeur du réseau Poursuite de la DUP de Sendrant – protection du captage Travaux curatifs et d'entretien des équipements

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL

Tout comme en 2023, les contextes économiques national et international avec les hausses tarifaires, notamment celle du coût des énergies, obligent le conseil municipal à poursuivre ses arbitrages en matière de dépenses de fonctionnement, de gestion des équipements, de recours à la fiscalité, de gestion du patrimoine bâti et plus largement d'entretien et d'investissement. Le budget prévisionnel 2024 est un budget de « crise ». Il continue d'intégrer l'obligation de désendettement de la ville avec un recours modéré à l'emprunt et permet la réduction du déficit d'investissement.

Cinéma en plein air

Cette animation annuelle du mois d'août devient payante en 2024, 2 € la séance par personne.

La fiscalité communale

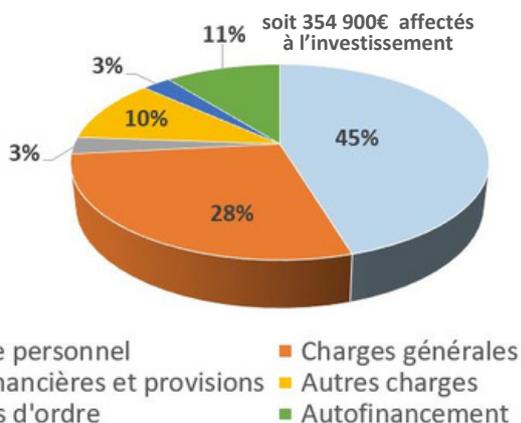
Taxes et Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Foncier Bâti	51,70 %	51,08 %	51,08 %	50,44 %	51,07 %	51,07 %
Foncier Non Bâti	115,33 %	112,85 %	112,85 %	111,44 %	112,83 %	112,83 %
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	14,71 %	14,71 %	14,71 %	14,89 %	14,89 %	14,89 %

Le conseil municipal maintient en 2024 les taux de 2023. Malgré cela, les contribuables verront le net à payer augmenter car les bases d'imposition, fixées par l'État, progressent de 3,9 %.

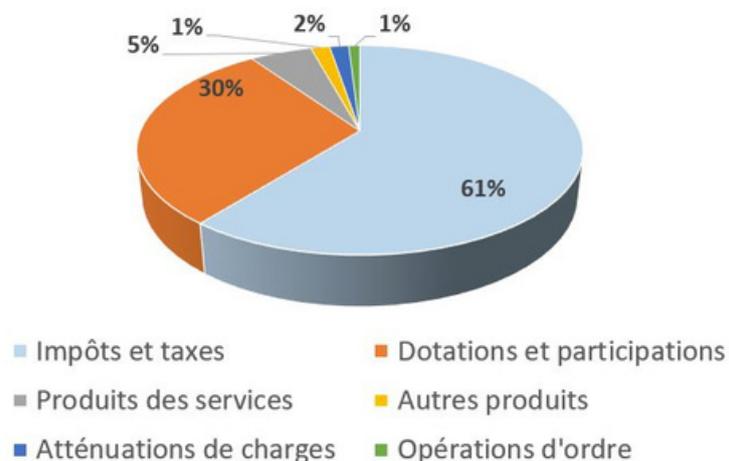
Soutien financier à destination des associations

L'enveloppe affectée est stable à hauteur de 21 300 €. Les associations bénéficiaires sont celles ayant déposé une demande complète dans les délais impartis et répondant aux critères d'attribution. C'est ainsi 15 associations qui sont attributaires que cela soit pour leur fonctionnement ou pour des animations exceptionnelles. Le CAVL AGORA se voit allouer la même somme de 121 000 € afin de mener à bien l'ensemble des prestations et services à destination de la population bourganiaude et plus largement des habitants du territoire : animation enfance-jeunesse et médiation, maison France Service notamment.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



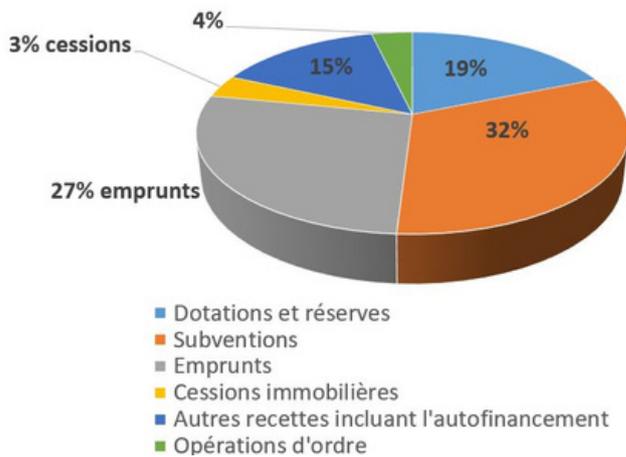
Cession de biens immobiliers

Trois édifices sont inscrits en cession sur le budget 2024 :

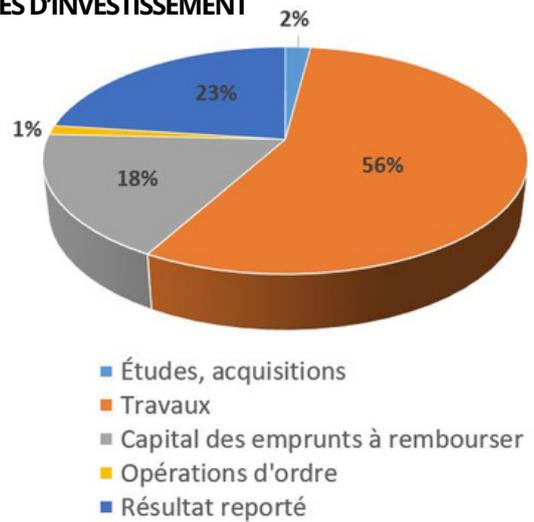
- La salle des sports Jean Jaurès, la vente a été actée au mois de mai 2024 au profit de la société FRACASSO.
- La maison dite « Morlat »,
- L'ancien tribunal.

Les inscriptions budgétaires sont respectivement de 37 500 €, 20 000 € et 30 000 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'investissement 2024 intègre des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP). Cette gestion permet l'inscription annuelle au budget du montant réel à payer et non de la totalité du marché engagé. Cette gestion pluriannuelle améliore la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le programme des dépenses en TTC s'établit ainsi :

- Église Saint Jean-Baptiste (AP/ CP 2024) : 675 800 €
- Mise en accessibilité du Centre Alain GOUZES (AP/CP 2024) : 328 600 €
- Avant-Projet Détaillé pour la réfection de l'ex-maison de la formation : 12 500 €
- Pôle des énergies, restauration de la roue et du canal d'amenée à hauteur du mécénat perçu : 20 647 €
- Habillage des toilettes publiques de la place de l'étang : 20 000 €
- Aménagement d'un terrain multisports Pré-Hôpital : 88 200 €
- Aménagement des deux cours d'écoles M.NADAUD et M.CURIE : 59 500 €
- Mobilier et informatique : 20 900 € avec l'installation d'un contrôle d'accès ou le remplacement de l'existant (salle Cauvin, gymnase, 3 écoles, maison de la famille, 2 cimetières, halle de tennis)
- Plan pluriannuel du renouvellement du parc de véhicules : 28 000 €
- Programme pluriannuel de voirie : 46 000 €
- Programme pluriannuel d'éclairage public : 30 000 €
- Signalétique routière avec installation d'un feu récompense rue Jean Jaurès : 13 600 €
- Sécurisation et travaux sur les bâtiments communaux : 10 000 €.

Urbanisme

LE MOBILIER DES TERRASSES COMMERCIALES

Une terrasse représente une extension sur la voie publique de la surface commerciale ; elle doit être démontable, parfaitement intégrée à son environnement et participer à la valorisation de l'espace urbain. À Bourgneuf, **un règlement relatif à l'occupation du domaine public (2020)** fixe les conditions d'installation des terrasses ouvertes et étalages, notamment par rapport à l'emprise au sol (sur trottoir, sur voie piétonne, sur emplacement de stationnement...) et aux équipements constitutifs. Il est important de veiller à choisir un mobilier sobre, soigné et « élégant », composé de matériaux de qualité (bois, métal, résine, rotin...), en adéquation avec l'architecture de la façade du bâtiment, de la devanture et l'espace public. Pour rappel, le centre-ville de Bourgneuf est caractérisé par un périmètre délimité aux abords de Monuments Historiques.

Dans ce cadre, le mobilier des terrasses (tables, chaises, parasols...) respecte une harmonie d'ensemble au niveau de la forme et des coloris ; une seule gamme par terrasse est préconisée. Les parasols doivent présenter une couleur unie, identique et assortie. Le nuancier départemental pour les menuiseries extérieures du bâti creusois permet de cadrer le choix des teintes, plutôt neutres (les couleurs criardes, le blanc pur ou le noir seront évités) et mates (les matériaux brillants ou réfléchissants seront écartés). Le mobilier en PVC et le mobilier supportant de la publicité sont proscrits. Des dispositions spécifiques s'appliquent en matière de déploiement : les mobiliers et dispositifs placés au droit du commerce disposant de l'**autorisation municipale individuelle** ne doivent notamment pas dépasser l'emprise autorisée, ni empiéter sur les façades limitrophes. En cas de cessation, de changement ou de cession d'activité, l'autorisation est abrogée de plein droit. Il appartient au nouveau propriétaire du fonds de commerce ou au même propriétaire s'il y a changement d'activité, de solliciter une nouvelle demande d'autorisation d'occupation du domaine public auprès de la mairie ; l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité pour les dossiers en périmètre de protection.



COLLECT' CHALLENGE

Dans le cadre du challenge « Collect'Mobil » organisé du 1er avril au 31 août 2024 dans les communes, nous vous invitons à participer. Le but est de récolter les mobiles usagés ainsi que leurs accessoires pour les recycler et les reconditionner. Cette action vise à atténuer l'impact environnemental des déchets électroniques en encourageant le recyclage des mobiles. Une boîte de recyclage est à votre disposition à l'accueil de la mairie. En cas de victoire, la commune pourrait remporter des arbres, offrant ainsi une opportunité d'embellir et d'enrichir l'espace public.



ZONE 30 ÉTENDUE

Une zone limitée à 30km/h a été instaurée, avenue de la Voie Dieu en 2021.

Cette zone est étendue sur la seconde partie de l'avenue jusqu'au lotissement des Javelles.

Nous rappelons à tous l'importance de respecter les limitations de vitesses et plus globalement le code de la route.



UTILISATION ET AFFICHAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Faisant suite à des constats de mise en place d'affiches, de panneaux, de décorations sur le domaine public (rues, routes, places, fenêtres, vitrines, candélabres...), il est rappelé que, dans le cadre de manifestations/cérémonies, les interventions d'utilisation ou d'accrochage doivent être autorisées par la commune. Ainsi, un arrêté municipal est publié et affiché en mairie. Les élus se doivent de préserver la quiétude de l'ensemble des concitoyens et veiller à n'importuner quiconque. **Merci de bien vouloir vous assurer que cette démarche a bien été réalisée avant toute action individuelle.**

Action sociale

Communauté 360

La communauté 360 intervient et vient en aide à toute personne concernée par le handicap et ses aidants. Elle est compétente dans de nombreux domaines tels que la scolarité, l'habitat, les soins, les loisirs ou encore la culture... L'objectif est de soutenir, d'écouter et d'accompagner afin de trouver des solutions qui répondent aux besoins et aux attentes de chaque interlocuteur.

***Vous êtes en situation de handicap et vous recherchez des solutions ou vous avez besoin d'accompagnement ?
Vous êtes un aidant et vous avez besoin de soutien ?
Vous ne savez pas à qui vous adresser ? Contactez-les !***

Le **0 800 360 360** Service & appel gratuits

est un **numéro vert** qui vous permet d'entrer directement en relation avec des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées près de chez vous



Ensemble, trouvons des solutions pour et avec les personnes en situation de handicap.



0 800 360 360



En savoir plus sur la Communauté 360 :



PROGRAMME DE L'ÉTÉ 2024



VISITES GUIDÉES "DES VACANCES" DE VILLE ET DE LA TOUR ZIZIM

Les mercredis 17 juillet, 31 juillet, 7 août et 21 août à 14h30.

VISITES DE VILLE, DE LA TOUR ZIZIM ET DU PÔLE DES ÉNERGIES

Le vendredi 26 juillet et le vendredi 23 août à 15h.

VISITES DE GROUPES DE LA TOUR ZIZIM ET DU CENTRE VILLE

Le vendredi 21 juin matin, le dimanche 30 juin à 15h et le samedi 6 Août à 14h.

Renseignements auprès de l'Office de
Tourisme Creuse Sud-Ouest au 05 55 64 12 20.

JUIN / JUILLET / AOÛT / SEPTEMBRE

JUIN

Samedi 8 juin 2024 : concert de la chorale "Les Voix du Thaurion"

Chapelle Notre Dame Du Puy - 19h. Plus de renseignements au 06 10 28 40 88

Dimanche 9 juin : Élections européennes

Lundi 17 juin 2024 : **Midi Micro-Folie** - Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique - visite libre et gratuite 12h30 - 14h. (Plus d'informations au 05 55 64 39 29 ou par mail contact@poledesenergies.fr)

Vendredi 21 juin 2024 : **fête de la musique avec l'Harmonie municipale** : concert "Musiques de films". Place de l'Hôtel de Ville - 20h.

Dimanche 30 juin 2024 : **concert de l'Harmonie Municipale** - Église Saint Jean-Baptiste - 18h30

JUILLET

Lundi 1er juillet 2024 : **Midi Micro-Folie** - Petit Palais et Musée des Beaux-Arts de Paris - visite libre et gratuite 12h30 - 14h.

Du 16 au 29 juillet 2024 aux horaires d'ouverture de la mairie : **exposition sur la Creuse issue de la BNF, "La France sous leurs yeux"** - Ambroise TÉZENAS. Entrée libre et gratuite. Salle Marcel DEPREZ.

14 JUILLET : FÊTE NATIONALE

Fête nationale en compagnie de l'Harmonie Municipale

11h : Réception et discours de Monsieur le Maire

18h : Apéro jazz avec Woody Wood Swing Gum

22h30 : Feu d'artifice - bal populaire avec l'Orchestre CERBELLAUD

Lundi 15 juillet 2024 : **Midi Micro-Folie** - Révolution - visite libre et gratuite 12h30 - 14h.

Du 18 au 20 juillet 2024, le **festival FLAN** débarque : après 3 éditions du Festival Précaire, Instants Libres propose un nouveau festival dans toute la ville : le Festival Local Artistique Nomade ! Toujours le plein de spectacles de cirque, magie, marionnettes, stand-up, théâtre pour petits et grands, mais aussi cette année des soirées conviviales et festives, des ateliers magie ou cirque pour les plus jeunes, un concours culinaire, des balades... Tout le programme sur le site www.instantslibres.fr à partir du 1er juin. Plus d'informations et réservations par téléphone au 06 26 97 45 18 ou par mail à l'adresse contact@instantslibres.fr - Si vous souhaitez participer en tant que bénévole, n'hésitez pas à leur écrire !

Vendredi 19 juillet à 17h : **Goûter / visite avec Miss Bocaux** (en partenariat avec le festival FLAN) - Goûter sucré puis visite de la ville et de la Tour Zizim.

Mardi 23 juillet 2024 : **Micro-conférence à la Micro-Folie** - Thème : La Tapisserie à Bourganeuf - Gratuit - 18h30.

Mercredi 24 juillet à 20h : **balade commentée** de Bourganeuf sur le thème "Au nom des rues" accompagnée des animatrices de Partage de lecture(s) à partir de 19h30. (Plus d'informations auprès de l'Office de Tourisme).

Lundi 29 juillet 2024 : **Midi Micro-Folie** - Les Balkans - visite libre et gratuite 12h30 - 14h.

FLAN! le FESTIVAL LOCAL ARTISTIQUE NOMADE d'instants Libres

Bourganeuf
Du 18 au 20
Juillet 2024

Concert de clôture à la
Quinguette de Maomangeau

À PRIX LIBRE !
POUR PETITS
ET GRANDS !

BUVETTE ET
RESTAURATION

PLUS d'infos
06 26 97 45 18

SPECTACLES
Théâtre ! Cirque !
Magie ! Stand-up !
Marionnettes !
Danse ! Musique !

ANIMATIONS
Concours
culinaire !
Balade ! Radio !
Ateliers ! Jeux !

PROGRAMME DE L'ÉTÉ 2024

AOÛT

Du 1er au 16 août aux horaires d'ouverture de la mairie : *exposition émaux sur cuivre et peintures* Catherine BLANCHE et Simone CLAVAUD. Entrée libre et gratuite. Salle Marcel DEPREZ.

Vendredi 9 août à 17h : *Visite apéro avec Miss Bocaux* - Visite de la ville et de la Tour Zizim puis dégustation de produits locaux.

Samedi 10 août place du Mail : *Cinéma en plein air*. Diffusion *Moi, moche et méchant 2024* - Tarif 2€. (Plus d'informations au 05 55 64 07 61 ou par mail à l'adresse contact@bourganeuf.fr)

Lundi 12 août 2024 : *Midi Micro-Folie* - Le Japon - visite libre et gratuite 12h30 - 14h.

Mercredi 14 août à 20h : *balade commentée* de Bourganeuf sur le thème "Au nom des rues" accompagnée des animatrices de Partage de lecture(s) à partir de 19h30. (Plus d'informations auprès de l'Office de Tourisme).

Samedi 17 août 2024 à 20h à l'Église Saint Jean-Baptiste : *festival Musique à la Source* : Concert des Kapsber'sgirls. (Plus d'informations auprès de l'Office de Tourisme).

Mercredi 21 août 2024 - Site du Verger à 10h : *balade contée* dans le cadre du festival des contes. Par la conteuse suisse Claire HEUWENKEMEIJER. (Plus d'informations par téléphone au 06 89 94 85 10 ou par mail à l'adresse conteencreuse@free.fr)

Lundi 26 août 2024 : *Midi Micro-Folie* - La Russie - visite libre et gratuite 12h30 - 14h.

SEPTEMBRE

Du 2 au 30 septembre aux horaires d'ouverture de la mairie : *exposition Le Pic, la Gioune et le Cubaynes* : sites rivières sauvages ». Entrée libre et gratuite. Salle Marcel DEPREZ.

JOURNÉES DU PATRIMOINE 21 et 22 SEPTEMBRE 2024

Visite Tour Zizim : ouverture le samedi et le dimanche de 14h30 à 17h30.

Pôle des Énergies : ouverture le samedi et le dimanche de 14h00 à 16h30.

Le dimanche 22 septembre 2024 à 16h : visite guidée de l'Église Saint Jean-Baptiste.

Le samedi 21 septembre 2024 à 15h : visite de l'orgue (Église Saint Jean-Baptiste).

MARCHÉ MUNICIPAL

Marché Hebdomadaire sur les places du Mail et de l'Hôtel de ville et dans les rues de Verdun et Zizim, **les mercredis matin de 8h à 13h**

PROGRAMME DE L'ÉTÉ DU CAVL AGORA



Tous les mardis et mercredis du mardi 02 au mercredi 24 juillet 2024 : Quartiers d'été.

Thème : Les arts de rue. Gratuit et ouvert à tous.

Mardi 9 juillet : Lancement des quartiers d'été - À la conquête de Bourganeuf ! - Près de l'hôpital - 11h/15h

Mercredi 10 juillet : Tu tires ou tu pointes ? - Théâtre de Verdure - 14h/16h

Mardi 16 juillet : Equibr'action - Près de l'hôpital - 14h/16h

Mercredi 17 juillet : Artistes en herbe - Site du verger - 14h/16h

Mardi 23 juillet : Tous à l'eau - Près de l'hôpital - 14h/16h

Mercredi 24 juillet : City Party - Près de l'hôpital - 11h/14h30

Le samedi 22 juin à 20h et le dimanche 23 juin à 15h - 10ème Gala de danse annuel du CAVL AGORA - salle culturelle Confluences

Ce gala est l'occasion de valoriser le travail et le talent des 37 danseurs et danseuses d'AGORA qui durant toute l'année scolaire ont suivi des ateliers de danse modern jazz, accessibles à partir de 4 ans et dispensés par Pauline GUITARD, salariée du CAVL AGORA. La thématique "les reprises" a été choisie par les petit(e)s danseurs(es) qui viennent redonner vie aux grands classiques de la chanson française. Cela permet également de mettre en lumière l'atelier « Salsa » proposé par LIM'STRA DANSE au CAVL AGORA les mercredis soirs. Par ailleurs, l'association anime des ateliers « danse de salon ». Des sessions auprès des internes du collège sont également organisées, en partenariat avec le CAVL AGORA. Réservations fortement conseillées auprès du CAVL-Agora jusqu'au 21 juin. Tarif : participation libre sur place le jour des représentations.

11 - 17 ans : une sortie organisée par semaine ainsi qu'une activité à AGORA. Le camp se déroulera du **8 au 12 juillet 2024 à Orbeil**.

Plus d'informations au 05 55 64 24 33 ou par mail à l'adresse contact@cavl-adora.asso.fr



JOURNÉE DU 19 MARS 2024

Le mardi 19 mars a eu lieu la célébration de la journée nationale du souvenir et de recueillement du 19 mars 1962 à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. À 11 heures, une lecture du message de la F.N.A.C.A. a été donné par Monsieur Yves FONTVIEILLE, Président du Comité F.N.A.C.A. de Bourganeuf, puis le message de Patricia MIRALLES, secrétaire d'état auprès du Ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, a été lu par Monsieur Alain FINI, 1er adjoint au maire. Des conseillers départementaux, Madame JOUANNETAUD et Monsieur LABARRE, des membres de la F.N.A.C.A locale et du conseil municipal étaient présents.



DON DE LA FAMILLE MENUDIER-CHAZETTE AU SITE DU VERGER



Une cérémonie en présence de Monsieur le Maire, Régis RIGAUD, a été organisée sur le site du Verger pour remercier la famille CHAZETTE-MENUDIER du don d'une parcelle à la commune (cadastrée AN 72). Ce don permet d'agrandir le site naturel du verger, déjà très apprécié des Bourganiauds mais également des touristes de passage en ville. Une plaque symbolique est désormais érigée sur place.

SPECTACLE "LES OISEAUX DE TROTTOIR"

Les Oiseaux de Trottoir est un collectif né en 2020 et composé de 120 musiciens et musiciennes professionnel(le)s et amateurs. Ils comptent déjà une vingtaine de tournées à vélo à leur actif et des centaines de concerts. La troupe était présente le mercredi 24 avril sur le marché et a joué plusieurs morceaux, toujours dans la bonne humeur !



ATELIERS CRÉATION DE CARNETS JAPONAIS

Les 18 et 25 avril 2024, Joëlle COMENCINI de l'association INFUSION animait l'atelier "les p'tits mots de" à la bibliothèque municipale de Bourganeuf. Cet atelier de création de carnet japonais, proposé aux enfants âgés de 6 à 10 ans, a ravi les 13 petits participants. D'ailleurs, après avoir pris un bon goûter, chacun est reparti avec son carnet, fier du travail réalisé !

CONFÉRENCE AU PÔLE DES ÉNERGIES

Le vendredi 24 mai dernier, Monique DOLLIN DU FRESNEL, historienne et auteure était au Pôle des Énergies pour animer une conférence au sujet de l'un de ses ouvrages à succès édité aux éditions Sud-Ouest "Le dernier joyau des Romanov".

De nombreuses personnes étaient présentes pour échanger avec l'auteur et pour en savoir davantage sur ce livre empruntable à la bibliothèque municipale.



EXPOSITION DE MICHEL BRICCHI

Michel BRICCHI exposait à la salle Marcel DEPREZ du 2 au 24 mai 2024. Son exposition "d'ombres et de lumières" dévoile de sublimes photos en argentique permettant de s'évader quelques instants. À la fois mystérieuses et puissantes, ses œuvres, toujours en noir et blanc n'ont laissé personne indifférent. Autodidacte, Michel BRICCHI est récompensé à plusieurs reprises pour son travail. Il reçoit notamment les mentions honorables au concours Monovision Award en 2018.

ENJAMBÉE CREUSOISE

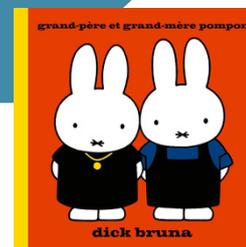
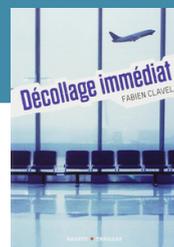
L'édition 2024 de l'enjambée creusoise s'est bien déroulée sous le soleil le dimanche 19 mai ! 800 personnes ont participé et ont relevé le défi. Merci au groupe de bénévoles ainsi qu'à l'Office de tourisme intercommunal pour leur implication dans l'organisation de cet évènement. Merci au personnel technique communal pour le travail réalisé en ville et sur les chemins.



Bibliothèque

LE COUP DE COEUR DES BIBLIOTHÉCAIRES

L'été se profile, l'occasion de se relaxer en savourant un bon livre...



Adulte : *Le serment de Guernica* de Monique Dollin du Fresnel : Le 26 avril 1937, un déluge de feu s'abat sur la petite ville basque de Guernica. La guerre civile espagnole, commencée neuf mois plus tôt, va dévaster le pays pendant trois années terribles. En novembre 1991, la jeune généalogiste successorale bordelaise Camille Moriez est chargée de retrouver les héritiers d'une vieille dame d'origine basque espagnole, Maria Landazabal, qui vivait jusque-là à Hendaye. Ses recherches vont emmener Camille en Espagne, mais également en Équateur et à Miami. Les découvertes qu'elle va faire au fur et à mesure de son enquête vont la plonger dans l'histoire de la guerre civile, jusqu'à un dénouement qu'elle était loin d'imaginer.

Adolescent : *Décollage immédiat* de Fabien Clavel : Lorsque sa mère, hôtesses de l'air, disparaît en lui laissant l'ordre de fuir et une consigne, Lana Blum n'est plus sûre que d'une chose : sa vie est en danger. Tandis que les rouages d'une terrible conspiration s'animent, l'adolescente piste le moindre indice laissé par sa mère. D'aéroport en aéroport, à travers l'Europe, aidée par un hacker baptisé Creep, Lana remonte jusqu'à la source d'une impensable vérité. Un thriller mouvementé et rythmé qui emporte le lecteur dans une course-poursuite haletante d'un avion à l'autre.

Enfant : *Elisabeth, princesse à Versailles* de Annie Jay : Elisabeth s'ennuie au château de Versailles. Heureusement, elle rencontre Angélique de Mackau, la fille de sa nouvelle gouvernante, Théo un jeune page et Colin qui deviendra son valet. Ensemble, ils vont être amenés à vivre bien des péripéties qui marqueront les débuts d'une amitié solide et cela forgera le caractère de la princesse la plus attachante de l'histoire de France. La série historique a déjà conquis plus de 1,5 million de lecteurs et lectrices.

Petite-enfance : *Grand-mère et grand-père Pompon* de Dick Bruna : Miffy aime rendre visite à ses grands-parents. Quand son grand-père lui fabrique une magnifique trottinette en bois, Miffy est folle de joie. Elle s'amuse dans le jardin, puis prépare une surprise pour sa grand-mère. Ils goûtent tous ensemble mais le temps passe vite en si bonne compagnie. Il est déjà l'heure de rentrer pour Miffy qui s'en va sur sa trottinette flambant neuve ! La mise en page est soignée, les dessins et les couleurs attirent l'œil et l'ensemble est réussi pour laisser place à l'imagination de l'enfant qui découvrira avec plaisir cet album.



RAPPEL DES HORAIRES DE L'OUVERTURE ESTIVALE DU PÔLE DES ÉNERGIES



Juillet et août : tous les jours de 14h30 à 18h
Septembre : du samedi au mercredi de 14h à 16h30



VISITES GUIDÉES DU PÔLE



Durant les mois de **juillet et août 2024**, une **visite guidée du Pôle** sera proposée chaque jour à **16h30** (exceptés les jeudis et vendredis). La porte du Pôle restera fermée pendant ce temps. Une pancarte invitera les visiteurs à patienter jusqu'au retour de la médiatrice.

PROGRAMME ESTIVAL MICRO-FOLIE

Juin 2024	
Lundi 3	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Collection Auvergne-Rhône-Alpes
Lundi 17	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Juillet 2024	
Lundi 1	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Petit Palais et Musée des Beaux-Arts de Paris
Lundi 15	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Révolution !
Mardi 23	Micro-Conférence - 18h30 La Tapisserie à Bourgneuf

Lundi 29	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Les Balkans
Août 2024	
Lundi 12	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Le Japon
Lundi 26	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h La Russie
Septembre 2024	
Lundi 9	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Musée du Louvre
Lundi 23	Midi Micro-Folie ! Visite Libre 12h30 - 14h Les Pays-Bas



La Micro-Folie se situe au sein du Pôle des Énergies au
 19 Route de la Cascade, 23400 Bourgneuf.
 Plus d'informations : contact@poledesenergies.fr
 05 55 64 07 61 (mairie) - 05 55 64 39 29 (pôle)

CHEMIN DE FER À BOURGANEUF : LA CONQUÊTE DU RAIL À BOURGANEUF

Dans les documents trouvés récemment à la maison dite Morlat, le groupe « Archives » a pu consulter une série de photocopies de délibérations (certainement reproduites à partir de celles existant aux Archives Départementales). Les plus anciennes de ces délibérations datent de la période du second empire (1852-1870).

Ces documents traitent d'« un sujet particulièrement important » : l'arrivée du chemin de fer sur la commune. À cette époque, ce mode de transport est nouveau. Il se développe partout en France.

Bourganeuf, en 1855, ne veut pas rester en dehors de la marche du progrès. Les élus agissent alors au Conseil Municipal.

Le 14 janvier 1855, ils proposent de rattacher, à la ligne de Montluçon-Poitiers, une voie Ahun-Limoges passant par Bourganeuf. Ils argumentent : le transport de la houille de Bosmoreau vers les fabriques de Limoges et les forges du Périgord, celui du bois de chauffage vers les usines de porcelaine de Limoges, (pour remplacer le flottage sur le cours du Thaurion), et le transport du granit du Compeix et de Soubrebost pour la restauration de la cathédrale de Limoges pourront se faire par voie ferrée.

Le 6 novembre 1859, les membres du Conseil Municipal constatent que les études « donnent une direction préjudiciable à la ville ». C'est au Ministre des Travaux Publics qu'ils adressent «les raisons qui doivent militer en faveur de cette ville».

«Sans vouloir exagérer l'importance de la ville», les élus complètent les atouts cités en 1855 :

- une fabrique de porcelaine à deux grands fours dirigée par M. FILHOULAUD, dont la production (comme dit plus loin dans le texte) va sur Limoges, puis vers « les deux Amériques »;
- une autre fabrique de porcelaine dirigée par M. SALLON;
- deux fabriques de papier-paille dirigée par MM DELAGE et PAQUET pour l'une, et l'autre par M. SIROTEAU;
- une chapellerie « importante » dirigée par M. JOUANY;
- une brasserie dirigée par M. BERGER;

En tout, d'après le texte, 3369 tonnes de marchandises seraient transportées, sans les pailles, auxquelles «il faudrait ajouter des vins, des froments, des draps, des chaux, des plâtres, des fers, des étoffes» reçus à Bourganeuf, ainsi que les cuirs travaillés ou pas.

« Une ligne de fer trouverait » ... « une grande somme de transports dans nos bestiaux (bêtes à cornes, à laine, porcs) et dans notre émigration qui chaque année déplace deux fois une bonne partie de notre population ».

Les 30 mai et 1er juin 1861, 9 février 1862, l'administration paraît adopter un tracé évitant la commune.

Les membres du Conseil demandent alors un embranchement reliant la cité à Vieilleville par Bosmoreau, sur 18 km. Ils l'adressent cette fois-ci à l'empereur Napoléon III.

Le 3 août 1862, les élus, émettent le vœu d'une ligne plus importante et redonnent les éléments de transports possibles (houille, granit, bois).

Le 8 février 1863, ils écrivent une nouvelle demande à l'Empereur.

Le 14 avril 1863, ils apprennent que le Préfet de la Creuse s'apprête à prescrire les études pour le seul tronçon Bourganeuf - Vieilleville.

Le 16 août 1863, ils annoncent (aux Bourganiauds) que les études sont terminées et remercient le Préfet pour sa sollicitude.

Le 12 novembre 1865, le Conseil Municipal constate que malgré les assurances données rien n'est fait.

En 1868, la Compagnie d'Orléans refuse finalement de réaliser l'embranchement sur Vieilleville.

C'est l'échec de 13 ans de travail des élus en faveur de la ville et de la région de Bourganeuf.

Le 11 octobre 1868, le Conseil Municipal toujours plein de courage, propose à l'Empereur l'idée d'une ligne Limoges-Clermont par Bourganeuf-Aubusson-Felletin, concédée cette fois-ci à la Compagnie des Charentes. On lit sur le compte rendu de la séance ... «des intérêts personnels tendent à détourner cette ligne et, au sortir de Saint-Léonard, à la diriger par Eymoutiers sur Clermont».

Le 8 janvier 1869, tout recommence, le Conseil Municipal constate que les intérêts de Bourganeuf passent par un lien unique : la route impériale n° 141 et qu'il convient de la doubler d'une ligne de chemin de fer. Il demande que des études soient autorisées le plus rapidement possible pour dresser l'avant-projet d'un chemin de fer Limoges-Clermont par Bourganeuf, ou que, au moins, la partie Limoges-Bourganeuf de cette ligne ... «soit étudiée définitivement et déclarée d'utilité publique dans un délai très rapproché».

Le 23 mars 1869, le projet de ligne Limoges-Clermont est rédigé par l'ingénieur des mines M. CARNOT qui tout en reconnaissant le lien commercial qu'est la grande voie établie par Turgot, la route impériale 141, n'agrée pas, pour la voie ferrée, le tracé par Sauviat, ni par Bourganeuf et Pontarion.

À la fin du Second Empire, Bourganeuf et la Haute-Creuse sont délaissées: Montluçon-Limoges passe au Nord et Limoges-Clermont passe au Sud par la Corrèze.

C'est en 1883, sous la IIIe République que Bourganeuf aura son succès : l'embranchement vers Vieilleville par la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

Les différents conseillers municipaux se sont mobilisés sans relâche pendant plus de 20 ans pour pouvoir bénéficier du chemin de fer, et assurer ainsi le développement économique de leur région.

Rédigé par Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT

Avec la participation de Carmen CAPS et Raymond LALANDE



Voici la gare à une date inconnue, mais sans doute proche de la date de sa création, compte tenu des rares maisons construites.

AVENIR CYCLISTE DE BOURGANEUF



L'avenir cycliste de Bourgneuf organisera une manifestation le 15 septembre 2024 au départ du lieu-dit la chassagne : randonnée VTT et pédestre, parcours de 10 km pédestre, parcours de 10, 20 et 30 km VTT. Départ à partir de 9h - Randonnée ouverte à tous sans certificat médical.

Pratique récurrente de la sortie vélo du samedi après-midi au départ de la Chassagne : rendez-vous à 13h45 pour un retour à 16h30. Cette sortie a lieu tous les samedis après-midi même durant les vacances d'été.

N'hésitez pas à venir faire un petit tour de vélo avec les membres du club pour découvrir la pratique

TENNIS CLUB

LES COMPÉTITIONS JEUNES & ADULTES DU CLUB					
Compétitions 14 ans et moins	TMC Orange	TMC Vert	TMC 11/12	TMC 13/14	
		19/06/2024	19/06/2024	26/06/2024	26/06/2024
Compétitions 15 ans et plus	TMC 15/18 NC - 30/3	Tournoi interne Adultes	TMC Dames 4ème série	TMC Messieurs 30/2 - 15/4	Tournoi Open Adultes
	21/06 au 23/06	01/08 au 15/08	21/06 au 23/06	28/06 au 30/06	01/08 au 15/08

ANIMATIONS	
Dimanche 9/06	« Emmène ton copain/ta copine »
Dimanche 16/06	Fête du club

LES STAGES DU CLUB	
Été	1er au 5 juillet

LES VOIX DU THAURION

La chorale de Bourgneuf présentera cet été plusieurs concerts :

- **Samedi 8 juin** à Bourgneuf - chapelle Notre Dame Du Puy à 19h
- **Dimanche 16 juin** à La Douze en Dordogne (ils seront accueillis par la chorale « OKChorale » reçue en juin dernier à Bénévent).
- **Vendredi 21 juin** - Église de Vallière pour la Fête de la Musique à 20h
- **Samedi 29 juin** à la Collégiale de Grand-Bourg à 19h
- **Samedi 21 septembre** à Evaux Les Bains à l'occasion des journées du patrimoine

Cette année, les meilleurs chants de leur répertoire seront interprétés, enrichis de nouveaux morceaux. Pour la prochaine rentrée, la chorale est toujours à la recherche de nouveaux choristes. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec eux. Des répétitions se déroulent chaque lundi au CAVL AGORA à partir de 19h30. Plus de renseignements au 06 10 28 40 88



Enfance Jeunesse

Les enfants ont fait place nette devant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en s'occupant des jardinières, qui sont maintenant fleuries. Ils voudraient maintenant faire pousser quelques légumes, projet à suivre...

Depuis le 2 mai, les inscriptions pour la période des vacances estivales sont disponibles à la maison de l'enfant (jusqu'au 12 juin 2024). L'ALSH prépare également les futurs séjours.

Le prochain goûter des familles se tiendra le jeudi 13 juin 2024 de 16h30 à 18h au hall Martin Nadaud. Venez nombreux ! Vous profiterez des activités proposées par les animateurs de l'ALSH et d'AGORA et d'un goûter.

Pour la rentrée de septembre 2024, les dossiers d'inscriptions sont en cours de finalisation et seront disponibles courant juin.



RAPPEL MAISONS FLEURIES

Nous rappelons que les bulletins d'inscriptions pour le concours des maisons fleuries sont à **retourner en mairie avant le 16 juin 2024**. Concours gratuit et ouvert à tous. Règlement et bulletin d'inscription disponibles en mairie, sur www.bourganeuf.fr et chez vos commerçants.



HORAIRES DE LA POSTE

À compter du 27 mai 2024 les horaires d'ouverture du bureau de Poste seront du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.



ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES À BOURGANEUF, DISPOSITIF SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Il existe, à ce jour, 3 séances adaptées sur le secteur de Bourganeuf:

Siel Bleu : séance collective le mardi de 11h à 12h

Siel Bleu : le mercredi de 16h15 à 17h15

AGORA : gym douce le mardi de 10h à 11h

À ce jour 16 patients ont bénéficié de ce dispositif PEPS 23. Des médecins prescrivent sur le secteur et connaissent le dispositif (Docteurs DUCLOUX SARTOUX, BUSSY et SERVANT). L'objectif est de mettre en place un parcours adapté aux pathologies, affections de longue durée et maladies chroniques



Plus de renseignements auprès du coordonnateur au 06 26 42 32 75

ADRESSAGE

La commune de Bourganeuf, après avoir procédé au diagnostic de l'état de l'adresse avec l'accompagnement des services de La Poste, décide depuis 2023 des modifications nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'adresse sur son territoire (numérotation et dénomination de voies). Une réunion publique a été organisée le 15 septembre 2023 afin d'informer le plus grand nombre de citoyens sur cette démarche. D'ici la fin de l'année 2024, la commune contactera individuellement les résidents dont l'adresse est amenée à changer. La qualité de l'adressage s'impose à toutes les collectivités car les données doivent être mises, via un fichier national, à la disposition d'un ensemble de services et notamment celui des secours.



CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Depuis le 12 décembre 2021, la commune de Bourganeuf a créé son CLSPD. Celui-ci-ci s'inscrit dans le Contrat Départemental de la Prévention de la Délinquance (CDPD). Ce conseil local se compose de membres de droit (Préfète de la Creuse, Présidente du Conseil Départemental, Procureure de la République) et de membres de services d'État, de représentants d'associations, d'établissement ou d'organismes agissant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement ou de l'action sociale (gendarmerie, centre hospitalier, éducation nationale, lycée, collège, écoles, CAVL AGORA, UTAS, association polyculturelle, élus et agents de la commune). Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions en vue de définir des objectifs communs de préservation de la sécurité et de la tranquillité publique. C'est ainsi qu'un poste de médiateur-animateur a été créé au sein d'AGORA, financé par la commune de Bourganeuf soutenue elle-même par l'État via un fonds dédié à la sécurité. Ce conseil se réunit au minimum deux fois par an (1 séance plénière, 1 séance de travail). La dernière réunion du 12 avril 2024 a mis en exergue les problématiques d'incivilités, de vol et de vandalisme et de non-respect des règles notamment en matière de circulation. Les membres ont acté la nécessaire poursuite des actions en matière de communication et de prévention mais également celles liées à la répression (plaintes, verbalisations).

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE

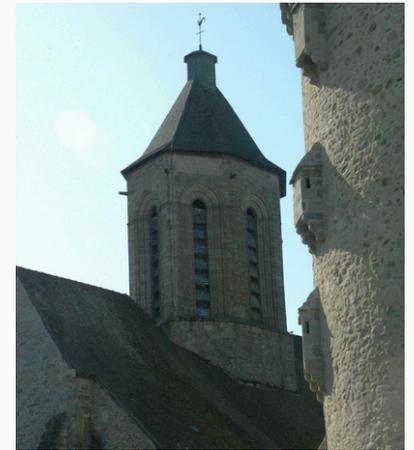


Bourgneuf possède **un patrimoine historique riche et une histoire singulière**, ce qui participe beaucoup au rayonnement de la ville. La Chapelle du Puy a déjà pu bénéficier de travaux grâce à l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine et de la mission Bern. **La préservation de ce bel héritage cher aux habitants implique beaucoup d'investissements financiers.**

L'Église Saint Jean-Baptiste, élément central du patrimoine Bourgniaud, connaît à son tour d'importants travaux, estimés à 2.4 millions d'euros et réalisés en trois phases : **la restauration du clocher et de la tourelle** est en cours et constitue la première phase, pour un budget de plus d'1 million d'euros. Malgré un accompagnement financier de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, le reste à charge pour la commune s'élève à 450 000 €. La deuxième phase de travaux portera sur **la restauration des charpentes et des couvertures**. Le coût est estimé à 930 000€ HT tandis que la troisième et dernière phase concernera **les façades intérieures et extérieures** du bâtiment pour un budget estimé à 470 000€ HT.



Recourir au mécénat permettra de financer une partie de ces travaux. Le coût de telles restaurations est très important. En soutenant la commune dans la restauration de ses monuments historiques, vous participez à la sauvegarde du patrimoine.



Devenir mécène vous fait bénéficier d'une réduction fiscale de 66% du montant du don pour les particuliers et de 60% pour les entreprises.

COUPON DE MÉCÉNAT

(à retourner à la mairie par voie postale ou à déposer à l'accueil, accompagné du chèque (si paiement par chèque))

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse Mail :

Montant du don (en chiffres et en lettres) :

Moyen de règlement :

- Chèque (à l'ordre du trésor public)
- Virement bancaire

Fait à Le

Signature :



BOURGANEUF